Ets. LAURENT Christian s.p.r.l

Rue Basse Chaussée, 141 5022 COGNELEE

CHAUFFAGE CENTRAL - INSTALLATIONS SANITAIRES - DEPANNAGE

Fax: 081/21.48.41 Tél: 081/21.13.53 TVA: BE 0421.365.723 RPM Namur

Fortis: 250-0017010-23 Dexia: 068-0869610-32 C.C.P: 000-0883398-19

ENTREPRISE VINCENT PIRONT

MR DUYCKAERTS RUE DES WAIDES 9

4.890 THIMISTER-CLERMONT

DEVIS

E-Mail: info@chauffagelaurent.be Cognelée le, 18/08/2015

Numéro: 10059 valable jusqu'au 17/09/2015 Prospect n° C405504 Tél. 087/32.41.24

Messieurs,

Comme suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-dessous, notre offre de prix.

CONCERNE: NOE NATURE DESCENTE EN PEHD

REMARQUES GENERALES

OFFRE DE PRIX BASEE SUR VOTRE METRE ENVOYE PAR MAIL LE 17/08/2015

CELUI-CI PREVAUT SUR LE CSC & AUTRES DOCUMENTS

TRAVAIL CONSIDERE SUR ECHAUFAUDAGE. MAXIMUM 3 M.

NON COMPRIS NACELLE ET OU ELEVATEURS

SI NECESSAIRE, ILS DOIVENT ETRE A NOTRE ENTIERE DISPOSITION.

BARAQUEMENT DE CHANTIER / VESTIAIRE FOURNIS PAR VOS SOINS.

EAU / ELECTRICITE FOURNIS PAR VOS SOINS.

TRAVAIL PENDANT LES HEURES NORMALES

DE LA JOURNEE, EN SEMAINE.

NOTRE CAMIONETTE DOIT POUVOIR SE GARER

A PROXIMITE DIRECTE DU LIEU DE TRAVAIL.

Ets LAURENT Christian Sprl - 5 022 COGNELEE CHAUFFAGE CENTRAL SANITAIRE

Suite du document n° 10.059 du, 18/08/2015 Page n° 2

NON COMPRIS TROP PLEINS / GARGOUILLES

NON COMPRIS ISOLATION / TRACING DES TUYAUTERIES

NON COMPRIS AMENEE ELECTRIQUE AU TRACING

NON COMPRIS PERCEMENTS ET RAGREAGES.

NON COMPRIS MANCHONS ET RESSERRAGE COUPE FEU.

ETANCHEITE ET PERCEMENT DE TOITURE NON COMPRISE.

LES CREPINES SONT POSEES PAR VOTRE ARDOISIER

CELLES-CI DOIVENT ETRE POSEES AVANT NOTRE INTERVENTION

SINON, IL FAUDRA PREVOIR DES FRAIS DE PHASAGE.

NON COMPRIS TRAVAUX DE TERRASSEMENTS

TRAVAUX EXECUTES EN UNE SEULE PHASE.

NON COMPRIS DOSSIER D'EXECUTION ET PLANS AS-BUILT.

RMQ: NOS OUVRIERS NE POSSEDENT PAS DE PERMIS NACELLE.

POSTE "DEP"

1,00 SUIVANT VOTRE DESCRIPTIF, TUYAUTERIE EN PE MARQUE GEBERIT
140 MCT DE TD DIAM. 200 (14 DESCENTES) ET 15 MCT DE TD DIAM. 110
TUYAUTERIE PEHD GEBERIT Y COMPRIS FIXATIONS.
DESCENTES EN PEHD CONSIDEREES VERTICALES, RECTILIGNES ET SANS
BAIONETTES. NON COMPRIS PIECE SPECIALE D'EMBOITEMENT EN
PARTIE SUPERIEURE. AU SOL, L'ATTENTE DOIT ETRE DANS LE MEME DIAMETRE
ET ETRE POURVUE D'UN JOINT PERMETTANT L'EMBOITEMENT ETANCHE.
TOTAL POSTE 1

36.004,50

Ets LAURENT Christian Sprl - 5 022 COGNELEE CHAUFFAGE CENTRAL SANITAIRE

Suite du document n° 10.059 du, 18/08/2015

Page n°

.3

CONDITION DE PAIEMENT 30J FACTURE PAYABLE A 30 JOURS DATE FACTURE SUIVANT ETAT D'AVANCEMENT

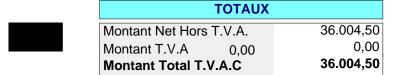
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos devis ne constituent pas un forfait et ne sont donnés qu'à titre indicatif (sauf mention contraire de notre part). La date de livraison et le délai sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas nous être opposés en vue de résiliation de contrat en dommages et intérêts. Toutes réclamations ou contestations doivent nous être formulées par écrit, dans les trois jours de la réception de la marchandise ou des travaux et n'excluent pas le paiement. Nos factures sont payables dans le délai spécifié au recto et à défaut de spécification particulière, elles sont payables au comptant dans les huit jours de la date de facture. Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure un intérêt moratoire de 12% l'an. En cas de non paiement dans le délai imparti, la dette, à titre d'indemnité forfaitaire de retard, sera majorée de 10% avec un minimum de 50€ et ce, de plein droit et sans mise en demeure. En aucun cas, les acomptes ou provisions ne seront remboursés. Ils constituent le dommage-intérêt résultant de la renonciation. Pour toutes contestations, les Tribunaux de Namur sont seuls compétents. Les suppléments éventuels à nos devis ou descriptions, seront portés en compte au plus juste prix. Nous ne pouvons être tenus responsables des détériorations provoquées à nos marchandises et/ou travaux quelle qu'en soit la cause. Nos prix sont automatiquement adaptés en cas de hausses des salaires, des charges sociales ou des prix des matières.

Garanties

L'installation est garantie pendant une periode de deux ans à dater de la mise en service de celle-ci, contre tous vices de fabrication ou de montage, pièce et main d'oeuvre.

Toutefois, les constructeurs accordent certaines garanties particulières. Celles-ci sont automatiquement répercutées aux conditions et limites reprises sur les certificats.



En vous remerciant pour la diligente attention qu'il vous plaira d'accorder à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour accord Le client Pierre GERARD CHARGE D'AFFAIRES

Un exemplaire à nous renvoyer, daté et signé, pour accord Merci